



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

7 juillet 2011

Stratégie «Forces hydrauliques » Le groupe d'experts rend son rapport final

(IVS).- Institué par le Gouvernement en mars 2010, le groupe d'experts chargé d'élaborer une stratégie cantonale en matière de forces hydrauliques a présenté son rapport final ce matin au Conseil d'Etat. Le rapport détaille une vision et sept lignes directrices. L'une de celle-ci concerne les retours de concessions, pour lesquels le groupe de travail préconise la discussion autour de trois variantes

En mai 2009, le Conseil d'Etat identifiait la « Finalisation d'un programme de politique énergétique cantonale et la mise en place de cette politique transversale au sein de l'Etat » comme l'un des dix projets gouvernementaux prioritaires. Le 17 mars 2010, le Gouvernement lançait le projet dans son ensemble et chargeait le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire de son suivi et de sa réalisation.

Publication large du rapport d'experts « Stratégie Forces Hydrauliques »

Un groupe de travail formé d'experts en la matière et présidé par Jean-Michel Cina, chef du DEET a été institué pour l'élaboration de la «Stratégie Forces hydrauliques Canton du Valais». Il vient de présenter son rapport final au Conseil d'Etat, qui en a pris connaissance le 7 juillet 2011. Le rapport a ensuite été envoyé aux membres du groupe d'accompagnement du projet ainsi qu'à la commission Economie et Energie du Grand Conseil pour prise de connaissance et analyse. Il est dès aujourd'hui rendu également public sur le site internet www.vs.ch/energie. L'objectif de cette démarche est de fournir l'occasion à toutes les personnes intéressées d'émettre toute question, remarque ou prise de position.

Ce rapport est le résultat des recherches menées au sein du groupe de travail, avec pour objectif de montrer où le canton du Valais se situe actuellement, dans quelle direction il peut et veut se développer, et selon quelles lignes directrices et avec quelles mesures il peut y parvenir. En plus des conclusions finales du groupe de travail, le rapport contient encore à dessein des commentaires sur les variantes de solutions, les arguments et les idées rejetées afin d'étayer la discussion.

Une vision, sept lignes directrices, trois modèles pour les retours de concessions

Pour pouvoir exploiter les potentiels économiques et relever les défis en matière de politique énergétique et économique, notamment en vue des futurs retours, le groupe de travail Forces hydrauliques a défini une vision, s'articulant autour de quatre points forts :

1. l'énergie hydraulique valaisanne sert à la sécurité d'approvisionnement du Valais et de la Suisse ;
2. le potentiel de production et de valeur ajoutée de l'énergie hydraulique non polluante doit être exploité de manière optimale ;
3. la majorité des revenus de la production hydraulique indigène doit rester en Valais ;



4. la communauté valaisanne répartit et utilise les revenus provenant des forces hydrauliques de manière responsable.

Pour parvenir à ces objectifs clairs, des stratégies doivent être mises en place. Elles ont été identifiées sous forme de sept lignes directrices, qui toutes permettent aux experts d'exprimer des recommandations au Conseil d'Etat.

Trois modèles pour les retours de concessions

La ligne directrice avec le plus grand impact sur l'économie valaisanne concerne les retours de concessions. Pour que le droit de retour puisse s'exercer de manière optimale et stratégiquement réfléchi, le groupe de travail Forces hydrauliques présente trois variantes différentes:

- Participation des communes et du canton aux aménagements hydroélectriques: selon les cas, les concédants donnent la possibilité à des conditions avantageuses au canton et à toutes les autres communes valaisannes de participer aux aménagements hydroélectriques après les retours de concessions.
- Société hydroélectrique commune: après les retours, tous les aménagements hydroélectriques sont regroupés dans une Société hydroélectrique commune, propriété de la communauté valaisanne.
- Société de participation: les droits de concession sur les cours d'eau latéraux sont conférés au Canton à hauteur de 60%. Canton et communes concédantes font apport de leurs participations à une Société de participation commune, qui les gère selon le désir des propriétaires.

Le groupe de travail recommande au Conseil d'Etat valaisan de mettre ces trois variantes en discussion publique et de rendre une décision quant à la direction générale d'ici 2013 au plus tard.

Recommandations au Conseil d'Etat

Dans le cadre des autres lignes directrices, le groupe de travail Forces hydrauliques recommande notamment au Conseil d'Etat valaisan :

- de prendre les mesures nécessaires afin que les potentiels d'énergie hydraulique puissent être identifiés et exploités par la branche de l'électricité ;
- de prendre les mesures en son pouvoir pour améliorer la connexion au réseau électrique international ;
- de s'engager pour que la communauté valaisanne obtienne une plus grande part de la rente de ressource déjà avant les grands retours ;
- de veiller, après les grands retours, à ce que les revenus soient répartis parmi la communauté valaisanne de manière plus équilibrée que le statu quo ne le prévoit.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces recommandations et des déterminations du groupe de travail. Il soutient la nécessité d'une discussion large et s'engage à analyser au plus fin les propositions et directions qui en émaneront.

Note aux rédactions

***Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller d'Etat
Jean-Michel Cina – 027 606 23 00***